

Fin 2019, le montant total de la pension de droit direct des artisans et commerçants, quelle que soit la durée passée dans ces régimes, est de 1 190 € par mois.

Le montant moyen de la pension mensuelle de droit direct d'un retraité du régime des travailleurs indépendants polypensionné ayant exercé à titre principal en tant qu'artisan ou commerçant est égal à 1 240 €.

En 2016, ce montant était de 1 270 € (1 300 € pour les artisans et 1 240 € pour les commerçants), montants inférieurs à celui de l'ensemble des retraités résidant en France de 9 % pour les artisans et de 13 % pour les commerçants (hors majoration pour enfant).

Fin 2019, les femmes perçoivent des pensions de droit direct significativement inférieures à celles des hommes (41 % plus faibles).

CHIFFRES ESSENTIELS

1 190 €
de pension moyenne
de droit direct,
tous régimes confondus,
fin 2019

1 330 € pour les hommes
790 € pour les femmes

La retraite des femmes est inférieure
de **41 %** à celle des hommes

91 % des retraités
du régime des travailleurs indépendants
sont polypensionnés et bénéficient
de pensions moyennes
de droit direct de **1 240 €**
lorsqu'ils sont retraités polypensionnés
non-salariés à titre principal

■ DES PENSIONS MOYENNES PLUS FAIBLES QUE L'ENSEMBLE DES RETRAITÉS FRANÇAIS

Fin 2019, le montant total de la pension de droit direct des artisans et commerçants, quelle que soit la durée passée dans ces régimes, est de 1 190 € par mois, plus de 20 % inférieur à celui de l'ensemble des retraités de droit direct français.

91 % des artisans et commerçants sont polypensionnés¹ et bénéficient de pensions moyennes de droit direct plus élevées (1 240 € lorsqu'ils sont non-salariés à titre principal contre 1 010 € pour les monopensionnés). Ce montant de pension reste inférieur à celui des polypensionnés non-salariés à titre principal et ayant effectué une carrière complète (1 420 € - cf. tableau 2).

Selon l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR)², le montant moyen de la pension mensuelle de droit direct (hors majoration pour enfant) d'un retraité du régime des travailleurs indépendants, résidant en France, ayant exercé à titre principal en tant qu'artisan ou commerçant est égal, en 2016, à 1 270 € (1 300 € pour les artisans et 1 240 € pour les commerçants - cf. tableau 2). Ces montants sont inférieurs à celui de l'ensemble des retraités français de 9 % pour les artisans et de 13 % pour les commerçants.

■ DES ÉCARTS SIGNIFICATIFS SELON LE GENRE

Qu'il s'agisse des artisans ou des commerçants, on observe un écart significatif entre la pension de droit direct servie aux hommes et celle servie aux femmes. En moyenne, les hommes bénéficient ainsi de pensions, fin 2016, de 1 466 € (1 400 € pour les artisans et 1 560 € pour les commerçants), alors que les femmes ne touchent que 846 € (860 € pour les artisans et 840 € pour les commerçants). La retraite des femmes anciennes artisanes ou commerçantes est ainsi inférieure de plus de 40 % à celle des hommes (38 % pour les artisanes et 46 % pour les commerçantes).

¹ Pour les retraités polypensionnés, le régime principal retenu est celui représentant plus de la moitié de la carrière.

² L'EIR, mis en place par la Drees, est un panel qui permet d'observer l'évolution du nombre et de la composition des retraités, de décrire les conditions de départ à la retraite et de reconstituer le montant moyen de pension par retraité tous régimes.

Tableau 1 : montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct (y compris majoration pour enfants) au 31 décembre 2019

	Ensemble Sécurité sociale des travailleurs indépendants*	Ensemble des retraités français
Femmes	790 €	1 140 €
Hommes	1 330 €	1 920 €
Ensemble	1 190 €	1 500 €

* Les retraités du régime des travailleurs indépendants représentent, fin 2019, 10 % des pensionnés de l'ensemble des régimes de retraite.

Champ : retraités ayant perçu un droit direct (y compris majoration pour enfants) au cours de l'année 2019, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2019.

Sources : Drees, EACR, EIR, modèle ANCETRE, 2021.

Tableau 2 : montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct (y compris majoration pour enfants) au 31 décembre 2019

	Unipensionnés - Sécurité sociale des travailleurs indépendants	Polypensionnés - Sécurité sociale des travailleurs indépendants à titre principal	Polypensionnés - Sécurité sociale des travailleurs indépendants à titre principal à carrière complète
Femmes	650 €	870 €	1 140 €
Hommes	1 260 €	1 350 €	1 480 €
Ensemble	1 010 €	1 240 €	1 420 €

* Les retraités du régime des travailleurs indépendants représentent, fin 2019, 10 % des pensionnés de l'ensemble des régimes de retraite.

Champ : Retraités ayant perçu un droit direct (y compris majoration pour enfants) au cours de l'année 2019, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2019.

Sources : Drees, EACR, EIR, modèle ANCETRE, 2021.

Tableau 3 : montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct (hors majoration pour enfants) pour les retraités ayant le régime de non salarié comme régime de retraite principal, fin 2016

	Artisans	Commerçants	Ensemble Sécurité sociale des travailleurs indépendants	Ensemble des retraités français
Femmes	860 €	840 €	846 €	nd
Hommes	1 400 €	1 560 €	1 466 €	nd
Ensemble	1 300 €	1 240 €	1 270 €	1 430 €

Champ : retraités ayant validé plus de la moitié de leurs trimestres dans le régime de base des artisans et des commerçants, résidant en France et vivants au 31 décembre 2016.

Source : Drees, EIR 2016.